

POUR

L'ENSEIGNEMENT,
L'ÉDUCATION,
LA RECHERCHE,
LA CULTURE,
LA FORMATION,
L'INSERTION,
Info

Sommaire

P.1— Manifestons pour défendre les droits des femmes

P.2-3—Stage femmes FSU

P.3- Égalité dans la FP : faire en sorte que les choses changent

P.3 - 2015 : 4^e Marche Mondiale des Femmes

P.4— Plan Unesco : lutter contre les violences scolaires

Comité de rédaction

Nina Charlier, Sigrid Gérardin,

Marie-Caroline Guérin

Laurence Le Louët

Marie-Pierre Lecame

Anne Marie Pavillard

Isabelle Pouzols, Cécile Ropiteaux

Aurélia Sarrazin, Valérie Soumaille

Élections
professionnelles
du 27 novembre
au 4 décembre
2014

JE VOTE

MANIFESTONS POUR DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES

La mesure la plus frappante du dernier gouvernement est la suppression du ministère des Droits des Femmes de plein exercice pour renvoyer les droits des femmes à une sous-section des affaires sociales. Mais c'est aussi la loi sur l'abolition de la prostitution qui tarde à être inscrite à l'ordre du jour du Sénat, ou la remise en cause des ABCD de l'égalité, voire les menaces qui pèsent sur le congé parental¹ ou sur les allocations familiales². Tout cela sur fond de mobilisation des défenseurs d'une mythique famille traditionnelle, qui véhiculent une idéologie sexiste, lesbophobe, homophobe mais également raciste et antisémite. À une société qui se voulait solidaire succède une société d'inégalités et de divisions accrues.

Face à toutes ces attaques ou remises en cause, le CNDF³ entend rassembler et appelle dans un 1^{er} temps à la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes, dans le cadre de la journée internationale du 25 novembre. Mais il prépare aussi une action sur l'ensemble des droits en janvier avant la journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

Le CNDF rappelle que les violences ont lieu dans tous les milieux sociaux, dans tous les territoires, dans tous les pays. Elles sont universelles car les inégalités femmes / hommes, la domination masculine, sont universelles. Elles prennent différentes formes : viols et autres agressions sexuelles, violences conjugales (physiques mais aussi psychologiques, économiques, sexuelles), harcèlement sexuel, mutilations sexuelles, prostitution, mariage forcé, lesbophobie, violences en milieu scolaire, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique, femmes migrantes étrangères souvent victimes de double violences, etc.

Dans un contexte économique et social très dégradé cette violence sociale se caractérise par des attaques généralisées contre l'ensemble des droits et des services publics, avec une politique d'austérité qui fragilise et précarise encore plus les femmes.

Le CNDF réclame, comme en Espagne, une loi-cadre contre les violences faites aux femmes.

MANIFESTATION NATIONALE Samedi 22 novembre à Paris à 14h30

1- voté le 4 août dernier, le congé parental de 6 mois (sur 3 ans) pour les pères risque d'être augmenté et porté à 18 mois ! Le gouvernement table sur le fait que les hommes ne prendront pas le congé parental pour faire des économies, tous les moyens sont bons...

2- rupture du principe d'universalité mis en place après la 2^e guerre mondiale dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2015 voté en 1^{er} lecture à l'Assemblée le 28/10/2014

3- Collectif national droits des femmes, regroupant des associations féministes, de femmes, des syndicats (dont la FSU) et des partis

STAGE FEMMES FSU 26 et 27 janvier à Paris

Lundi 26 janvier matin : TRAVAIL ET GENRE

Dominique Cau-Bareille, chercheuse et maîtresse de conférence à l'université de Lyon II, a notamment travaillé sur la souffrance au travail chez les enseignant-es en relation avec l'action syndicale, ainsi que sur leur vécu du travail et la santé en fin de carrière. Elle a récemment mené une très intéressante recherche pour le SNES et le SNEP sur le thème *Travail et Genre dans le second degré* en collaboration avec Julie Jarty également chercheuse et maîtresse de conférence à l'université de Toulouse II, mettant

en lumière l'existence de tensions liées au genre dans une profession d'ordinaire peu encline à les reconnaître. Les résultats de cette recherche seront présentés aux stagiaires avant un débat sur les difficultés liées au genre auxquelles on ne manque pas d'être confronté-e dans le cadre professionnel.

*Intervenantes : Dominique Cau-Bareille, ergonome, chercheuse et maîtresse de conférence à l'université de Lyon II
Julie Jarty, sociologue, chercheuse et maîtresse de conférence à l'université de Toulouse II*

Lundi 26 janvier après midi : FEMMES ET SYNDICALISME

Rendre possible l'engagement militant des femmes

Alors que la représentation des femmes dans les assemblées politiques piétine, peut-on supposer que les femmes soient mieux représentées dans les instances syndicales et qu'elles y prennent une part militante plus représentative ?

Notre fédération compte parmi celles qui syndiquent le plus de femmes, quoi de plus normal puisque les professions qu'elle représente sont très féminisées (jusqu'à 90 %). La parité est également un objectif porté par la fédération. Les ingrédients semblent ainsi réunis pour que les syndiquées s'engagent dans les structures militantes à tous les niveaux. Pourtant, les

femmes restent sous-représentées dans les instances.

En étudiant la situation statistique de notre fédération, nous essaierons de comprendre quels sont les freins à leur engagement.

Les interprétations sont nombreuses. Nous proposerons à Yannick Le Quentrec, sociologue à l'université Jean Jaurès de Toulouse, en partant de ses propres sujets de recherche, de nous aider à décrypter ces tensions, à la croisée des procédures et modalités du travail syndical et des rapports sociaux sexués inscrits dans la société.

*Intervenante : Yannick Le Quentrec
Contribution à plusieurs ouvrages et articles dans des revues, Femmes, Engagements publics et vie privée, Yannick Le Quentrec, Annie Rieu - Etude (broché). Paru en 12/2002*

Mardi 27 janvier matin :

Procréation Médicalement Assistée, Gestation Pour Autrui et filiation

Alors que les principes qui les sous-tendent sont loin d'être les mêmes, certains groupes associent aujourd'hui systématiquement PMA et GPA, cherchant à laisser penser que revendiquer la PMA équivaldrait à accepter la GPA. Les mêmes et d'autres, n'hésitent pas, dans leur combat pour ou contre la GPA et/ou la PMA, à récupérer certains slogans féministes... comme celui de la "libre disposition de son corps".

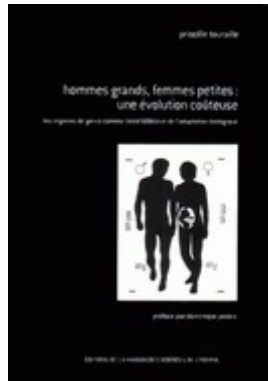
Par ailleurs, le passage de l'appellation "mères porteuses" à GPA, et maintenant « GPA éthique » nous interroge : que se cache-t-il derrière ces évolutions ? Tous les pays ont-ils la même position ?

Jocelyne Fildard nous parlera de tout cela.

Intervenante : Jocelyne Fildard, co-présidente de la Coordination lesbienne de France

**N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la SD FSU et du centre de formation.
La demande de stage doit aussi être déposée auprès de votre administration un mois avant.**

La différence de taille entre les femmes et les hommes est un fait observable dans l'ensemble de nos sociétés contemporaines, mais quelles en sont les causes? Comment la sélection naturelle et les facteurs biologiques agissent-ils pour produire ce dimorphisme? La culture et notamment celle relative aux habitudes alimentaires joue-t-elle un rôle dans la formation des différences de taille entre femmes et les hommes? Et, plus généralement, comment la culture influence-t-elle les processus biologiques?



Priscille Touraille a produit une grande enquête, scientifiquement très précise, pour tenter d'expliquer ce phénomène. Contre l'idée reçue justifiant la différence de taille comme un phénomène purement naturel, elle démontre que dans les faits existe une disparité entre la biologie qui sélectionne les femmes grandes et des pratiques culturelles qui les conduisent à être petites.

Intervenante : Priscille Touraille,
Hommes grands, femmes petites : une évolution coûteuse. Les régimes de genre comme force sélective de l'évolution biologique Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2008, Diaporama ou film

Égalité dans la Fonction publique : faire en sorte que les choses changent vraiment

La FSU participe au comité de suivi sur l'accord égalité femmes-hommes dans la Fonction publique, et continue d'y porter ses valeurs. Nous y faisons entendre nos revendications pour faire en sorte que cet accord donne lieu à des changements concrets pour chacun-e des agent-es concerné-es : ce protocole ne doit pas rester une coquille vide, la publication de circulaires et de décrets ne suffit pas.

Pour parvenir à l'égalité réelle quatre axes essentiels ont été déterminés :

- > **améliorer le dialogue social**
- > **rendre effective l'égalité** entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique ;
- > **une meilleure articulation** entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- > **la prévention des violences** faites aux agent-es sur leur lieu de travail.

Des avancées commencent à voir le jour, comme une plus grande parité chez les nouveaux hauts fonctionnaires et la prise en compte des problématiques de genre dans leur formation. Mais la lutte est encore longue et des ministères, notamment celui de l'EN, sont loin d'être exemplaires. Il s'agit de faire en sorte que toutes les catégories de personnels soient concernées quel que soit le niveau de responsabilité.

La FSU demande que soient transcrits au plus vite pour les fonctionnaires les nouveaux droits que la loi de 2012 accorde aux salarié-es du secteur privé : autorisation d'absence rémunérée pour accompagner leur conjointe aux trois examens prénataux obligatoires, forte incitation à la prise du congé de paternité et d'accueil, allongement du congé parental en cas de naissances multiples n'en sont que quelques exemples.

Le raccourcissement de la durée du congé parental ne permettra aux femmes d'interrompre moins longtemps leur carrière que si des moyens structurels ambitieux et suffisants sont mis en place en

termes d'offres de modes de garde et de compensations financières. À défaut, ce seraient encore les femmes qui en feraient les frais.



La FSU a une responsabilité importante dans la prise en compte de ce sujet dans les instances, CT, CAP : départs en formation, avancements, nominations, indemnités. Elle œuvre au quotidien pour que dans la Fonction publique, les écarts entre hommes et femmes en termes de carrière, de rémunération et de pension diminuent et disparaissent.



2015 : 4^{ème} Marche Mondiale des Femmes, c'est parti !

La Marche Mondiale des Femmes est un mouvement lancé en 1998 et qui, tous les 5 ans, organise un événement mondial, une Marche Mondiale des Femmes. Elle regroupe des organisations syndicales, féministes, associatives et des individus. En 2000, 2005 et 2010, la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté a organisé des actions dans les régions, les pays, les continents. Elle s'est clôturée par une initiative mondiale au Congo. Ce fut l'occasion pour des milliers de femmes de faire entendre leurs voix et leur volonté d'un monde plus juste, égalitaire, solidaire, pacifique et libre.

Les mobilisations de 2015 sont actuellement débattues et s'organisent le plus unitairement possible par l'ensemble des membres souhaitant s'associer à ce mouvement revendicatif mondial. Une réunion nationale est prévue le 7 décembre 2014 pour préparer les différentes actions de 2015. Sont d'ores et déjà actées :

8 mars : Lancement de la 4^{ème} Marche Mondiale des Femmes

24 avril : commémoration du drame du Rana Plaza,

6 et 7 juin : rassemblement à Nantes.

17 octobre : clôture de la 4^{ème} Marche Mondiale des Femmes : Lisbonne.

UNESCO : Lutter contre les violences de genre en milieu scolaire

Les violences de genre en milieu scolaire (VGMS) entraînent chez les élèves des conséquences plus larges que celles intrinsèques aux violences subies : elles sont également une entrave à la scolarisation des filles, et donc à leur émancipation.

Les VGMS sont définies ainsi : « *expression des stéréotypes et des inégalités de genre inhérentes à l'ensemble de nos sociétés, elles peuvent prendre la forme d'intimidations, de châtiments corporels, de harcèlement verbal ou sexuel, de violence physique, d'agression sexuelle, de viol ou de sexe transactionnel. Les auteurs de ces violences peuvent être des élèves, des enseignants ou des membres de la communauté agissant dans l'enceinte et sur le chemin de l'école. Bien que les filles comme les garçons puissent être les cibles de ces violences, les filles en sont les premières victimes.*

Les conséquences de ces violences sont multiples, bien que souvent invisibles : souffrance morale et psychique, altération de la santé physique, grossesses précoces, baisse des résultats scolaires et abandon de l'école. De fait, les violences de genre en milieu scolaire représentent un obstacle majeur à la réalisation de la scolarisation universelle et au droit à l'éducation des filles. »

L'UNESCO a initié un groupe de travail contre les VGMS, notamment dans le cadre de l'UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles).

Le 8 octobre, à l'occasion de la 3^e Journée internationale des filles, le ministère des Affaires Étrangères a accueilli une conférence « Apprendre sans peur : un enjeu majeur pour l'éducation des filles ». Trois ministres africaines¹ de l'EN sont venues témoigner des politiques volontaristes que leurs pays mettent en place, persuadés que l'émancipation des filles et des femmes, y compris leur éducation, est un levier de leur développement économique.

Les plans d'action mis en œuvre comportent tous des

efforts importants relatifs à la formation des enseignantes, avec l'introduction de « modules genre » obligatoires, mais aussi des notions de psychologie et la promotion de pédagogies actives et de méthodes basées sur la non-violence. Parallèlement, une réflexion sur les programmes s'amorce, afin que n'y figurent pas que des « grands hommes » ! Les ministères de la police, de la justice, de la santé, de la communication sont impliqués dans les campagnes contre les violences, contre les grossesses précoces, pour l'éducation des filles...

Un autre axe de travail consiste à impliquer les acteurs de l'école, les syndicats enseignants aussi bien que les élèves, afin par exemple d'élaborer conjointement des codes de bonne conduite, et de développer l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté. Des clubs d'enfants sont organisés, leur expression est favorisée, puis prise en compte.

Enfin, un gros travail est mené en direction de la population civile et des différentes communautés pour les impliquer et faire évoluer les mentalités. On sensibilise les leaders d'opinion, les responsables religieux, on travaille avec les parents d'élèves, avec des radios communautaires. On mobilise des femmes témoins, on met en place des tutrices dans les établissements.

Tout ceci avec des résultats : les VGMS étaient banalisées, en deux ans on a inversé la tendance en Côte-d'Ivoire. Le nombre d'actes de violence est en diminution, le taux d'achèvement de la scolarité primaire progresse. Les mentalités des parents évoluent aussi, en faveur de l'égalité en matière de scolarisation, au Togo par exemple. Bien sûr, ces pays partent de beaucoup plus loin que nous en matière d'éducation et de violences. Mais ils pourraient nous donner des leçons en terme de volontarisme politique !

1- Guinée, Côte-d'Ivoire et Burkina Faso